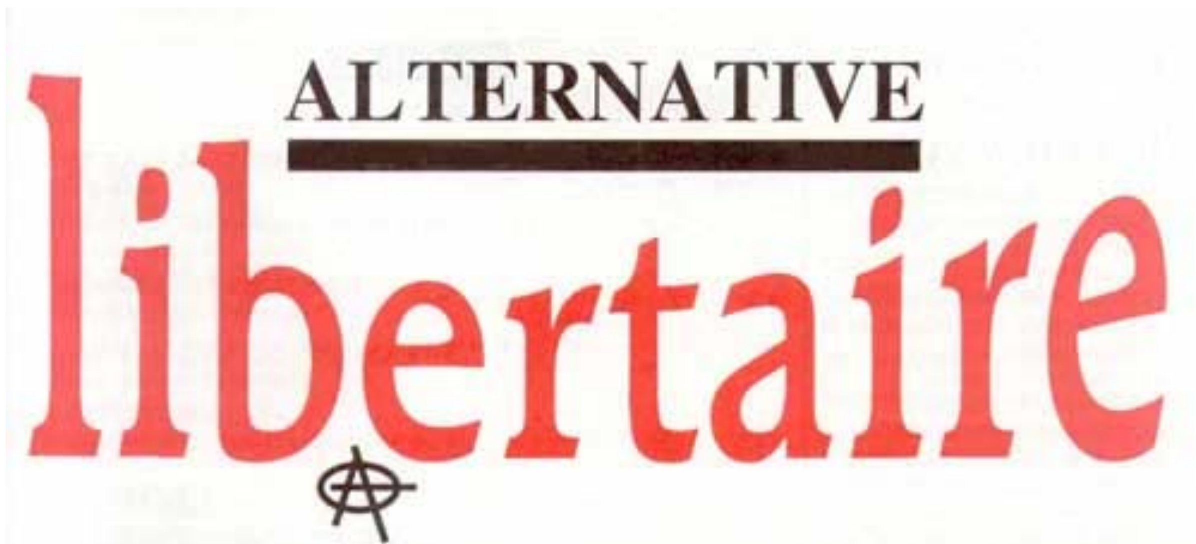


AL 213 - JANVIER 1999

Des ballets roses au témoignage d'X1...

L'ENQUÊTE IMPOSSIBLE

 UNE - Des ballets roses au témoignage d'X1 - Douglas De Coninck

- SÛRETÉ DE L'ÉTAT - Police de la pensée et loi scélérate - Xavier Bekaert
- MISE EN SITUATION - Au début était l'État providence - Cécily
- TRIBUNE LIBRE - L'affaire de nos scrupules - Marc Reisinger
- INTOX - Au nom de la loi, je vous arrête ! - Anne-Marie et Claudio
- PUBLICATION - La farine et le son - École libertaire Bonaventure
- ANTIFASCISME RADICAL - Les mutins de l'an 98-99 - Réseau No Pasaran
- CARTE DE VISITE - Section Carrément Anti Le Pen - Agnès / No Pasaran
- FRANCE - Sans-papiers, trouver un second souffle - Jicé / No Pasaran
- HYPOCRISIE - 50 ans des Droits de l'Homme - Collectif contre les expulsions
- RÉFUGIÉS - L'affaire Blandine Kaniki - Collectif contre les expulsions
- ANARCHISTE - Les élections, l'État et le reste - Franck Thiriot
- SYNDICALISME - L'Évangile selon Saint-Luc - Chiquet Mawet
- LE POING SUR LA TABLE - Au procès des 13 de Clabecq - AL
- NOTRE HISTOIRE - Increvables anarchistes (volume 2 - 52 pages A5) - Collectif
- BLUES - L'album GLANDEUR NATURE de Marc Lelangue

ALTERNATIVE LIBERTAIRE 213/ LU DANS LA PRESSE / DOUGLAS DE CONINCK / DE MORGEN

Des ballets roses au témoignage d'X1

L'ENQUÊTE IMPOSSIBLE

Qu'il soit impossible d'enquêter sur une affaire ne signifie pas qu'elle a eu véritablement lieu. Confrontée à cette affirmation aux mille et une interprétations, la Belgique se débat depuis vingt ans avec les dossiers des ballets roses.

- Tu m'as dit que tu l'avais fait. Tu l'as fait ou non ? Je dois savoir.
- Non, je ne l'ai pas fait.
- Chérie, l'autre fois, tu m'as dit que tu l'avais fait. Maintenant, tu me dis que tu ne l'as pas fait.
- Et toi ? Est-ce que tu ne m'as pas trompée tout ce temps.
- Si tu ne me dis pas la vérité, je ne sais plus où j'en suis.
- Tu m'as toujours trompée !
- Je n'ai pas couché avec une autre.
- Tu ne m'as pas trompée, mais tu m'as fait horriblement souffrir moralement... (silence, craquements). Bon, c'est vrai. J'ai participé à des partouzes avec Bettens, je l'ai fait, mais ça ne m'a pas plu. Je le lui ai dit et nous en avons discuté [...].

Chaque homme en phase de divorce se rappelle souvent presque littéralement de la dernière conversation avec son épouse.

Pour le psychiatre bruxellois, André Pinon, c'est pire. Ce dialogue entre lui-même et sa femme Josiane Jeuniau est le point de départ d'une affaire qui transformera la Belgique de ce pays paisible de la bière et des frites en une nation de complots, d'intrigues, de meurtres non résolus et de partouzes. C'est ici, sur les rives du lac de Genval que commence, le 30 août 1979, l'histoire des ballets roses.

La fine fleur du royaume

André Pinon joue avec un stylo voyant, le tient devant la bouche de sa femme, comme un micro B ce qu'il est effectivement. Trois cents

mètres plus loin, un détective enregistre la conversation sur bande magnétique.

Cette opération à la James Bond a été décidée après que le couple ait comparu deux jours plus tôt devant le juge de la jeunesse de Nivelles et qu'André Pinon a bluffé : *Je sais tout*. Sa femme a brutalement pâli : *Vraiment tout ?!* Elle raconte alors des ébats sexuels avec douze partenaires, hommes et femmes ensemble, dans la villa de son nouvel amant, le docteur Bettens. Elle cite quelques personnalités, parmi lesquelles un haut placé de la Sécurité de l'État et le docteur Crokaert de Waterloo. Pinon espérait qu'elle refasse son récit, mais elle se contente d'avouer que Bettens organise des partouzes tous les vendredis. Le stylo commence à lui paraître suspect. La discussion se termine par une dispute éclatante. Pinon est toutefois satisfait du résultat. Cela suffira pour obtenir la garde des enfants, pense-t-il.

Il l'est moins quand il rentre le 7 septembre chez lui pour constater qu'on l'a cambriolé. Une seule chose a disparu : la cassette. Il obtient toutefois une copie chez le détective, et se rend à la police. Le 10 octobre, sa plainte aboutit au parquet de Nivelles et se voit attribuer le numéro de dossier 38.91.1005/79.

Premier "suicide"

Cinq jours après l'entretien du lac, la femme de chambre de l'*Holiday Inn* de Machelen malmène la serrure de la chambre 419, fermée à clé depuis deux jours. Sur le lit, elle trouve le cadavre de Anne Dedeurwaerder, 44 ans. Par terre, un flacon de Vesparax, vide. Le parquet de Bruxelles conclut au suicide. La dame en question était l'épouse du docteur Crokaert.

Lorsque Pinon apprend la nouvelle, il n'en démord plus, il y a quelque chose derrière tout cela. Le nouveau substitut nivellois, Jean Deprêtre empêche que la cassette soit versée au dossier de divorce et le juge de la jeunesse confie la garde des enfants à l'ex-femme de Pinon. Celui-ci répète son histoire à qui veut l'entendre. C'est ainsi qu'il rencontre Christine Doret. Elle a également été impliquée dans une procédure de divorce auprès du même juge de la jeunesse. Cette femme de 31 ans lui

raconte qu'elle a participé, avec son ex-femme d'ailleurs, à des partouzes où se défoulait la *fine fleur* de l'establishment belge : l'ancien Premier ministre Paul Vanden Bœynants, Guy Mathot, le général de gendarmerie Beaurir, les promoteurs immobiliers très proches de VdB, Charly De Pauw et Ado Blaton, ainsi que le prince Albert. Christine Doret affirme même qu'il y avait des enfants, dont deux se sont suicidés. Le juge de la jeunesse les a sélectionnés dans des homes et "livrés".

Ça flambe au journal Pour

André Pinon s'adresse alors à Jean-Claude Garot de l'hebdomadaire de gauche *Pour*. Ensemble, ils décident d'organiser le 18 juin 1981 un souper avec Christine Doret. Ne se doutant pas que Garot immortalise ses paroles sur un dictaphone, elle déballe à nouveau son histoire. Les partouzes se déroulaient au golf club de Bercuit, chez le docteur Bettens et dans des villas à la côte. Elle parle également du "meurtre de madame Crokaert". Lorsqu'en fin de soirée, Garot se présente comme journaliste, elle réagit violemment. Elle niera tout, dit-elle, quoi qu'il arrive.

Le matin du 5 juillet 1981, un incendie ravage la rédaction et l'imprimerie de *Pour*, installées à Ixelles. On y avait jeté quelques cocktails molotov. Le 10 juillet, Jean-Claude Garot relate les faits à la justice. Quelques jours plus tard, toutes les conversations tournent autour des ballets roses. Mais quelle est donc l'origine de ce terme ? Hugo Coveliers, spécialiste VLD du dossier, explique : *C'est le terme consacré pour désigner des partouzes. Rien à voir donc avec de la confiture, bien qu'il ait été question d'ébats dans la confiture rose. J'ai un jour fait une blague à cet égard lors de la commission sur les tueries, suite à quoi VdB s'est adressé à moi d'une voix sonore en disant : "Moi, je ne pédale pas dans la confiture !".*

Le 20 juillet 1981, les enquêteurs belges se rendent sur la Côte d'Azur où Christine Doret passe ses vacances. Si celle-ci se rappelle de la soirée, elle affirme avoir tout inventé. Elle avait pitié de Pinon qui ne pouvait pas accepter le verdict du juge de la jeunesse. Et pour ne pas lui

refuser le plaisir de sa théorie du complot, elle a répété ce qu'il lui avait soufflé.

Le juge classe le dossier

Aujourd'hui, à la lecture du dossier Pinon, le seul sentiment qui subsiste est que l'on a en mains le fameux dossier qui a fait couler tellement d'encre. L'on serait tenté d'approuver l'affirmation selon laquelle ce n'est que l'illustration pénible de ce à quoi peut mener un divorce. Il apparaît des interrogatoires de Bettens et de Crokaert que la femme du dernier entretenait une liaison avec le premier. Qui rompt, suite à quoi elle se suicide. Point à la ligne. Lors d'une perquisition chez le docteur Bettens, l'on a retrouvé le livre d'or dans lequel, affirmait Christine Doret, se trouvaient le noms de tous les *partouzeurs*. La description correspond parfaitement, mais les nom de VdB et de Mathot n'y apparaissent pas. Fin 1981, Jean Deprêtre classe le dossier 38.91.1005/79 sans suite. Plus tard, il s'avère que l'incendie du *Pour* a été provoqué par le *Front de la Jeunesse*, davantage pour les révélations du journal concernant les camps d'entraînement fascistes que pour celles du dossier Pinon. Le FJ était toutefois partiellement financé par le baron Benoît de Bonvoisin, extrémiste de droite. Beaucoup établissent alors rapidement le lien avec le dossier Pinon. Les doutes subsistent. Jean-Claude Garot a déposé son enregistrement à la police judiciaire (PJ) le 21 juillet 1981. Christine Doret n'y apparaît pas vraiment comme une affabulatrice.

Garot : *Ce n'est pas que je ne te croie pas, mais...*
Doret : *Mais parce que...* (s'adresse aux autres) *Mais parce que... il n'a jamais vécu ce genre de choses. Il n'a jamais fréquenté ces milieux. On ne peut pas les connaître alors.*
Garot : *Non, vraiment pas* (...)
Doret : *Certains en sont morts. C'est vrai...*

Paul Latinus pendu

Le 25 avril 1984, on retrouve le cadavre de Paul Latinus, dirigeant du mouvement d'extrême-droite Westland New Post, pendu dans sa cave.

Latinus était un personnage controversé. Le WNP infiltrait la sécurité de l'État, n'hésitant pas à subtiliser des télex ultra-secrets à l'OTAN. En dehors de Deprêtre B à nouveau chargé de l'affaire B et du magistrat bruxellois Jean-Pierre Jaspar, personne ne croit au meurtre. Le commissaire bruxellois de la police judiciaire (PJ), Georges Marnette, est arrivé le premier sur les lieux et continue à affirmer que la corde à laquelle pendait Latinus était trop courte.

Six mois avant sa mort, Paul Latinus avait déposé plainte auprès de la gendarmerie pour "menaces de mort dans le cadre du dossier Pinon". Dans ses affaires personnelles, l'on a retrouvé des notes visiblement recopiées du dossier 38.91.1005/79.

Le morecau d'un puzzle

À partir de 1984, il est impossible d'arrêter le flot des spéculations. J. Deprêtre annonce brutalement *qu'il n'existe pas de dossier Pinon*. La PJ commence à surveiller quelques adresses citées dans le dossier. On fait beaucoup de bruit autour d'un mystérieux enregistrement contenant une conversation entre Pinon et un avocat. Le commissaire Marnette rafle la cassette sur le bureau d'un collègue et lorsqu'elle réapparaît, elle est vide. Des choses dans le genre. Il est certain que les ballets roses ont eu lieu, a décidé la commission-bis sur les tueries. Il n'est toutefois pas prouvé que des mineurs étaient impliqués.

Les journalistes qui se sont occupés de l'affaire dans les années quatre-vingts sont convaincus que le *dossier Pinon* était une sorte de code avec lequel la racaille d'extrême-droite essayait de faire chanter la classe politique. D'après eux, il ne s'agit que du reflet d'un dossier beaucoup plus important.

Call-girls et haute finance

En 1976, un consortium d'entreprises belges, Eurosystem Hospitalier, empoche un contrat de 36 milliards de francs pour la construction d'un hôpital en Arabie saoudite. Peu avant la signature du contrat, la société engage une certaine Israël Fortunato dans son département relations publiques. Il s'agit d'une prostituée surnommée *Tuna*. Elle dirige une

équipe de call-girls, appelée *Le cercle de Tuna*, qui voyagent dans le monde entier aux frais d'Eurosystems pour séduire les magnats saoudiens. En 1979, l'aventure se termine par une faillite qui coûte à l'État plusieurs milliards de nos francs. Il s'avère alors qu'Eurosystems a dépensé pas moins de 8 milliards en "commissions".

L'une de ses filiales est dirigée par un homme d'affaires très proche du Front de la Jeunesse. Le baron de Bonvoisin trempe, lui aussi, dans l'affaire B comme d'habitude. Le prince Albert avait fait un lobbying intensif auprès des Saoudiens. Presque tous les noms du dossier Pinon réapparaissent d'une manière ou d'une autre dans les constructions commerciales gravitant autour d'Eurosystems. Et inversement. Christine Doret avait désigné une certaine *Tania ou Tounia* comme l'organisatrice des partouzes. *Le cercle de Tuna* compte également parmi ses clients la société Asco de Roger Boas, laquelle avait obtenu un contrat de défense controversé de 24 milliards pour des blindés. Israël Fortunato avait été pendant des années la maîtresse de Boas, qui lui-même était un ami très proche de VdB.

En 1979, l'une des call-girls, Lydia Montaricourt, reprend la direction du *Cercle de Tuna*. Elle a toutefois des ennuis avec la justice. La BSR effectue une perquisition, emmène des listes de clients et prend acte de sa déclaration selon laquelle elle ** travaille pour Eurosystems +*. L'enquêteur Callens de la BSR n'en comprendra les implications que lorsqu'il est convoqué au cabinet du ministre de la Défense Vanden Bœynants. Le magistrat chargé du dossier le clôture. Il s'appelle Jean Deprêtre. Lydia Montaricourt récupère ses biens et l'affaire continue à planer pendant des années au-dessus de toutes les autres.

Tueurs du Brabant

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1983, l'homme d'affaires Jacques Fourez et sa maîtresse Élise Dewit arrêtent leur Mercedes sur le retour de Paris pour prendre de l'essence. Ils font halte au Colruyt de Nivelles, au moment même où quelques gangsters l'attaquent. Dans le bain de sang qui s'en suit, Jacques Fourez, Élise Dewit et un gendarme accouru sont exécutés. Grâce aux révélations de *Pour* B qui est arrivé à

ses fins B le public belge vient d'apprendre ce que sont les *ballets roses*. Dans la même catégorie s'ajoute à présent la notion de *Tueurs du Brabant wallon*. Comme ce sera toujours le cas par la suite, le butin est dérisoire par rapport à la violence déployée : quelques bidons de pétrole, des pralines et cinq paquets de café.

On les retrouve d'ailleurs dans le coffre de la Mercedes de Fourez, avec laquelle les malfaiteurs ont pris la fuite. Deux ans plus tard, l'on s'intéresse beaucoup à ce coffre. Un PV établi par la BSR concernant les Tueurs du Brabant wallon signale que Charly De Pauw avait versé 140 millions dans une affaire de chantage pour une cassette vidéo sur laquelle on pouvait le voir lors d'une partouze avec des enfants. Peu avant leur départ de Paris, Jacques Fourez et Élise Dewit ont affirmé avoir une copie de cette cassette dans leur coffre. Bien qu'aucun des deux n'ait été fortuné, le couple négociait, juste avant d'être assassiné, l'achat d'un domaine prestigieux dans les Ardennes. Élise Dewit travaillait au cabinet d'un échevin CVP bruxellois, intime de VdB. Si cette hypothèse est la bonne, reste à savoir toutefois comment les Tueurs pouvaient savoir que le couple allait s'arrêter au Colruyt. Fourez n'y allait jamais prendre de l'essence. Sur cette objection, la justice clôt la piste. Au sein de la BSR de Wavre éclate une guerre entre les *partisans* et *détracteurs*. Le procureur Deprêtre B encore lui B ridiculise les enquêteurs de la BSR qui veulent établir un lien entre les Tueurs et l'extrême-droite ou les ballets roses, et trouve un allié en leur chef, Jean-Luc Duterme. Il renvoie les enquêteurs perturbateurs.

Ça crève l'écran

Le pays semble avoir retrouvé sa quiétude, jusqu'à ce que, le 13 février 1990, VTM commence son journal du soir par un *close-up* sur le visage fatigué d'une Française. Elle a 42 ans et s'appelle Maud Sarr. En *prime-time*, elle explique comment des gens comme VdB, Deprêtre, Jaspar et le commandant de gendarmerie François ont participé à des partouzes avec des mineurs. Les déclarations de Maud Sarr semblent répondre à de nombreuses questions plus anciennes des dossiers Asco, Eurosystems, Latinus et Pinon, mais à peine une semaine plus tard, l'on apprend que Mme Sarr s'est fait payée par le journaliste de VTM. La

somme est ridicule B elle ne fait rien pour rien B mais cela devient plus gênant lorsqu'il s'avère qu'elle a déjà témoigné devant la justice et que deux jours après son apparition télévisée, elle revient sur ses déclarations. Entre-temps, VdB lui-même a comparu devant la commission sur le tueries. Bon nombre voit dans la venue soudaine de Maud Sarr une manœuvre pour permettre à VdB de se moquer de *toutes ces fariboles*.

Suite au témoignage de M. Sarr, on ressort à nouveau le dossier Pinon et le parquet bruxellois décide d'y faire une fois pour toutes la part de vérité et de fiction. Avec pour conséquence que les questions sans réponse sont encore plus nombreuses. Christine Doret n'a plus jamais été entendue après 1981. Personne ne sait ce qui a poussé Maud Sarr a rétracté son histoire. Le colonel de gendarmerie Herman Vernaillen, sur lequel on (les Tueurs ?) avait tiré auparavant, affirme qu'il a vu de ses propres yeux une cassette avec des ballets roses, mais ensuite ne se manifeste plus. Plusieurs photos surgissent sur lesquelles apparaît Jean Bultot B un suspect dans plusieurs pistes sur les Tueurs B en train de sautiller dans la confiture, mais personne ne peut confirmer qu'il s'agit bien de lui. Tel le monstre du Loch Ness, les ballets roses se mêlent à chaque nouvelle affaire importante. L'affaire Dutroux a-t-elle à peine éclatée qu'il s'avère que Michel Nihoul est un amateur de partouzes.

Les témoins X

Les enquêtes d'alors paraissent inconsistantes quand fin 1996, Regina Louf et ses consœurs spirituelles X2 et X3 témoignent à Neufchâteau de l'existence de réseaux du sexe. Les informations correspondent parfaitement aux hypothèses d'alors ; mieux, elles sont plus précises et détaillées. Dès 1989, Maud Sarr évoque des enfants qu'elle a vu dans les années septante lors de partouzes à Knokke et dont *personne ne savait d'où ils venaient*. Regina Louf a grandi à Knokke. Les noms cités par les X sont pour la plupart identiques à ceux des déclarations de Sarr, Doret, Pinon et autres. Il y a fort à parier qu'un beau jour, quelqu'un soulèvera le dossier X3. La famille royale y joue un rôle important.

X3, comme X2, décide de se taire lorsqu'elle se rend compte que la cellule d'enquête de Neufchâteau s'est également divisée. Certains estiment que l'affaire *est un peu trop belle pour être vraie.* Au cours de l'année 1998, une foule de communiqués affirment que les enquêteurs ont "aidé" leurs témoins, d'autres font part de faux PV. Les enquêteurs qui, avec une délectation sardonique, déclarent folles les témoins X sont souvent les mêmes qui ont nié pendant des années l'existence des ballets roses. *En Belgique, il est impossible d'enquêter sur certaines affaires*, affirme Hugo Coveliers. *Alors, on les tire pendant des années.*

Le docteur Pinon ne s'est mêlé que brièvement au grand débat Dutroux/Nihoul. Il croit se rappeler que deux PJ-istes lui avaient déjà demandé vers le milieu des années quatre-vingts s'il connaissait Nihoul et le "bourreau de Mons". Le docteur Pinon vient d'acheter une maison au Portugal. Sur le point d'émigrer, il ne veut plus jamais rentrer en Belgique. Jean-Claude Garot est aujourd'hui l'éditeur prospère de plusieurs magazines de sport.

Douglas De Coninck
De Morgen - 1er décembre 98

Extrait de l'édition spéciale du journal De Morgen pour ses vingt ans (1er décembre 1998). Les intertitres et l'illustration de couverture sont de la rédaction d'AL. Merci à Aline et à Sylvaine pour la traduction.

LOI ORGANIQUE SUR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS ET DE SÉCURITÉ

Police de la Pensée et loi scélérate

La loi scélérate a été votée, dans l'indifférence générale, le 19 novembre 1998.

À chaque palier, sur une affiche collée au mur, face à la cage de l'ascenseur, l'énorme visage vous fixait du regard. C'était un de ces portraits arrangés de telle sorte que les yeux semblent suivre celui qui passe. Une légende, sous le portrait, disait : **Big Brother vous regarde** (Georges Orwell, *1984*).

Après avoir été voté par la Chambre le 23 octobre 1997, le **projet de loi organique des services de renseignements et de sécurité** avait été adopté par le Sénat, moyennant certains amendements, le 16 juillet 1998 (*Poètes vos papiers*, AL 209). Il est alors retourné à la Chambre et a finalement été adopté en séance plénière le 19 novembre dans l'indifférence générale (par 97 voix contre 23 et 3 abstentions). Examinons en détail cette nouvelle loi scélérate.

Tout d'abord, il faut savoir que ce projet de loi est apparu de la nécessité de légiférer sur la Sûreté de l'État et le Service du renseignement militaire, qui n'étaient jusqu'alors réglementés par aucun texte de loi ! On peut citer cet extrait du périodique du Sénat qui parle de lui-même: *La Sûreté de l'État fonctionne sur la base d'arrêtés ministériels et de circulaires. Les mission* [...] figurent dans un arrêté royal. ***Les plaintes déposées contre la Sûreté de l'État, par exemple pour violation de la vie privée, restent dès lors sans suite*** [...] ***Il est impérieux de conférer une base légale aux services de renseignements*** (Sénat nE4, été 1998).

Naturellement, il n'y avait pas moyen de savoir si, à un moment donné, on était surveillé. Combien de fois, et suivant quel plan, la Police de la Pensée se branchait-elle sur une ligne individuelle quelconque, personne ne pouvait le savoir. On pouvait même imaginer qu'elle surveillait tout le monde, constamment.Mais de toute façon elle pouvait mettre une prise sur votre ligne chaque fois qu'elle le désirait (Georges Orwell, *1984*).

Les missions de la Sûreté de l'État

La définition des missions des services de renseignements a constitué une grande partie du travail des sénateurs. Voilà ce qu'ils nous ont concocté...

La Sûreté de l'État a pour mission : de rechercher, d'analyser et de traiter le renseignement relatif à **toute activité qui menace ou pourrait menacer la sûreté intérieure de l'État et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel,** [...] ***le potentiel scientifique ou économique*** [...] ***ou tout autre intérêt fondamental du pays défini par le Roi sur proposition du Comité ministériel*** [...].

Premièrement, on observe que selon cet extrait, il pourrait *incomber aux services de renseignements de défendre l'intérêt privé d'une entreprise* puisqu'ils ont à défendre *le potentiel économique du pays*. Olivier Deleuze (Écolo) avait d'ailleurs proposé un amendement qui préciserait qu'*en aucun cas , l'intérêt exclusif d'une seule entreprise ne sera considéré comme un intérêt fondamental du pays*. Cet amendement a été rejeté à l'unanimité par la Chambre! En deuxième lieu, puisque

les services de renseignements doivent défendre *tout autre intérêt fondamental du pays défini par le Roi* (sic) *sur proposition du Comité Ministériel*, cela signifie un arbitraire total sur les missions que l'État pourrait conférer à ces services, ce qui est en contradiction flagrante avec ce qui devait constituer la principale raison d'être de ce projet de loi: *conférer une base légale aux services de renseignements*.

Attention, on vous regarde...

Troisièmement, on peut regarder ce qui est entendu précisément par *activité qui menace ou pourrait menacer...* : ***toute activité, individuelle ou collective***, déployée à l'intérieur du pays ou à partir de l'étranger, qui peut avoir un rapport avec l'espionnage, l'ingérence, le terrorisme, l'extrémisme, la prolifération, les organisations sectaires nuisibles, les organisations criminelles, ***en ce compris la diffusion de propagande, l'encouragement ou le soutien direct ou indirect, notamment par la fourniture de moyens financiers, techniques*** [...]. Donc, à partir de maintenant même de simples encouragements seront contrôlés, inspectés, surveillés, notés, fichés, enregistrés, encodés, analysés!

Pour la définition d'une **organisation criminelle**, les sénateurs ne se sont pas foulés, ils ont simplement repris celle de l'article 324 bis, ce qui se passe bien évidemment de tout commentaire... La définition de l'**extrémisme** est également très intéressante, je la rappelle: *les conceptions ou les visées racistes, xénophobes,* ***anarchistes****, nationalistes, autoritaires ou totalitaires,* ***qu'elles soient à caractère politique, idéologique, confessionnel ou philosophique****, contraires, en théorie ou en pratique, aux principes de la démocratie ou des droits de l'homme, au bon fonctionnement des institutions démocratiques ou autres fondements de l'État de droit.*

Crime par la pensée

Qu'il écrivît ou n'écrivît pas ***À bas Big Brother*** *n'avait pas d'importance. Qu'il continuât ou arrêtât le journal n'avait pas d'importance. De toute façon, la Police de la Pensée ne le raterait pas. Il avait perpétré B et aurait perpétré, même s'il n'avait jamais posé la plume sur le papier B le crime fondamental qui contenait tous les autres. Crime par la pensée, disait-on* (Georges Orwell - *1984*).

Hormis l'amalgame imbécile qui est fait entre les idées anarchistes et un ensemble de conceptions d'extrême-droite, il est effrayant de voir qu'**il s'agit bien ici de surveiller les idées anarchistes**, *qu'elles soient à caractère politique, idéologique, confessionnel*, voire même *philosophique* ! (Quand est-ce qu'on brûle les livres ?) On peut remarquer que la suppression du mot *anarchistes* avait également été proposée par Olivier Deleuze (Écolo) et a été rejetée à l'unanimité par la Chambre (comme tous les autres propositions d'amendements).

Autre chose : Pour ces députés, qu'est-ce que *le bon fonctionnement des institutions démocratiques* ? L'assassinat d'une réfugiée par des tortionnaires "se contentant" d'appliquer scrupuleusement un règlement très explicite sur les méthodes à utiliser pour déporter les êtres humains ? Donc lutter contre un crime d'État et contre les déportations massives constitue très certainement une entrave au *bon fonctionnement des institutions démocratiques* et (après tout, pourquoi pas?) une atteinte *aux principes de la démocratie et des droits de l'homme*.

Conclusion

En prétextant *conférer une base légale aux services de renseignements*, l'État définit uniquement les missions absolument nécessaires dans l'immédiat, c'est-à-dire briser toute possibilité de participer (et même de penser ou de rêver) à la construction d'un monde réellement vivable, débarrassé de la domination étatique et économique, et se réserve en fait une liberté de choix absolue sur les missions éventuelles qu'il pourra conférer à ces dits services selon les besoins du moment. Les lois liberticides s'accumulent en Belle(?)- gique, les idées sont sous contrôle. Tout est en place pour instaurer un nouvel ordre...

L'Œil regarde la ville endormie, des caméras inspectent discrètement les rues désertes. Derrière de larges télécrans, les surveillants sont à leurs postes. Tout est en place. L'ordre règne au royaume de Laidegique...

Xavier Bekaert

On peut trouver le texte du projet de loi, les propositions d'amendements et le rapport qui l'accompagne au site internet de la Chambre (http ://www.lachambre. be) : projet de loi nE638 (/18-21).

..

Vos commentaires sur cette nouvelle loi peuvent être envoyés au Premier Ministre J-L DEHAENE
jeanluc.dehaene@premier.fgov.be

.

MISE EN SITUATION / AU DÉBUT ÉTAIT...

Au début était l'État-providence

(et notre esprit planait dans les nuages)

Quand j'étais gamine, j'endendis parler de l'affaire Dreyfus.

C'était l'histoire vraie d'un officier juif qui avait été accusé à tort d'avoir commis quelque chose de grave, et qui eut le culot de se défendre, si bien qu'Émile Zola déclara publiquement et brillamment le croire et que tout cela finit par ridiculiser ses accusateurs.

Il planait sur cette affaire une ambiance de triomphe du bien sur le mal. Triomphe de la vérité, de la démocratie, sur l'extrême-droite alors si répandue qu'on ne la disait pas encore "extrême". Quand le professeur nous racontait cette histoire, nous nous disions que nous vivions à l'époque de la vérité et de la démocratie, et que nous avions plutôt de la chance.

De même, je pouvais lire que, du temps de Zola et de Dickens, il y avait des enfants esclaves et toute une classe d'ouvriers et d'ouvrières qui travaillaient jusqu'à seize heures par jour, notamment aux côtés des chevaux aveugles dans les mines.

Une des séquelles de cette société tolérant la misère était les "commissions d'assistance publique", mais un prof nous raconta qu'elles venaient tout juste de disparaître par l'effet de la loi sur les CPAS et le minimex (équivalent du RMI). Résultat : il n'y avait plus de pauvres en Belgique, plus d'assistés, plus de soupe populaire. Le même professeur nous montrait sur des dias ternes en noir et blanc les files de pauvres qui attendaient la soupe populaire durant la crise des années trente. Fini tout cela ! Les assistés, en 74, devinrent des ayant-droit.

D'autres, nous parlaient de la famine dans les pays "en voie de développement". Ils laissaient entendre que le truc découvert par les pays industrialisés pour limiter le temps de travail, améliorer les conditions de travail et assurer, de toute façon, un revenu de subsistance à tout le monde, allait se répandre petit à petit jusque là, et que ces famines disparaîtraient chez eux comme les pauvres chez nous.

Il y avait aussi l'histoire du nazisme, des camps de concentration ; la pratique systématique de la cruauté extrême envers des gens innocents et pourtant déclarés "vermine" : Juifs, homosexuels, communistes, prostituées, vieux, malades et moi et moi et moi. Nos professeurs et nos parents nous disaient que tout cela avait été si extrême que l'Europe ne commettrait plus jamais de telles choses ; que l'extrême-droite était devenue un parti minuscule et marginal tandis que la vérité, la démocratie, le droit de tous à une place dans la société étaient au pouvoir et le resteraient pour longtemps, peut-être pour toujours.

Je contemplais les petites maisons familiales, confortables et bien chauffées de ma commune, avec les jardins pleins d'arbres et de fleurs, et je vous jure que je me disais : nous sommes la veille du grand soir.

J'ai bu le petit lait de l'État-Providence jusqu'en 78, date à laquelle j'ai entendu à la radio que la crise, de conjoncturelle, était devenue structurelle, et qu'on verrait de nouveau des pauvres. Mais le petit lait avait été tellement bon que jamais je ne m'habituerais au vinaigre.

Le retour de la sélection

Maintenant, je lis (et beaucoup d'entre nous le savent d'expérience) qu'au sein de la sécurité sociale, en France, en Belgique et partout en Europe, *il est demandé aux cadres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour écarter les femmes âgées de 35 à 45 ans, parce que ces dernières possèdent la mémoire des pratiques d'assistance sociale de jadis, et qu'elles résistent massivement aux pressions de l'encadrement pour réaliser des économies en lésant les assurés de l'assistance et des services auxquels ils ont droit. Or la référence au droit, dans la pratique, est constamment référée au passé. Si l'on réussissait à se débarrasser de ces opératrices "à mémoire", de nouvelles orientations de l'action sociale deviendraient plus faciles à mettre en œuvre* [1/p.79].

Tiens tiens, mais c'est le retour des pauvres, et le retour des éliminations.

Aucune différence, semble-t-il, ne peut être mise en évidence entre la banalisation du mal dans le système néolibéral (ou dans un "grand ensemble industriel" pour reprendre l'expression de Primo Levi) et la banalisation du mal dans le système nazi [1/p.174].

L'auteur de ces lignes, Christophe Dejours, décrit le processus de banalisation du mal qui se poursuit de nos jours, c'est-à-dire la souffrance des travailleurs (que beaucoup d'entre nous connaissent aussi d'expérience), la souffrance des exclus, le chacun pour soi et l'absence d'indignation collective.

Le dévoiement des honnêtes gens

Les honnêtes gens, comme Dejours les appelle, c'est-à-dire surtout nos collègues de travail et dans une certaine mesure le reste de notre entourage, mettent leur conscience morale de côté quand on aborde le thème du droit au revenu et à la dignité pour tous. Ils nous sortent effectivement ce que Christophe Dejours appelle des propos tout faits, justifiant l'exclusion. *C'est-à-dire que tout cela serait fait au nom du réalisme de la science économique, de la "guerre des entreprises", et pour le bien de la nation (qui serait menacée d'anéantissement par la concurrence économique internationale). Les autres, certes, sont victimes. Mais c'est inévitable. Pour boucler le dispositif de l'idéologie défensive, certains vont jusqu'à prétendre que le "sale boulot" n'est pas fait à l'aveuglette, mais, bien sûr, de façon rationnelle et scientifique. On licencie en priorité les moins bons, les vieux, les rigides, les sclérosés, ceux qui ne peuvent pas suivre le progrès, les retardataires, les passéistes, les dépassés, les irrécupérables. Et d'ailleurs, parmi eux, il y a beaucoup de fainéants, de profiteurs, voire de mauvais esprits.*

C'est dire que se dessine peu à peu, pour parachever l'idéologie défensive, la référence à la sélection. À condition de procéder à une sélection sérieuse, rigoureuse, voire scientifique, le "sale boulot" deviendrait propre et légitime : bilan des compétences, révision des qualifications, "requalification" (comme à France Télécom), entretien

annuel, notation... toutes les techniques et tous les protocoles pseudo-scientifiques peuvent être ici convoqués pour former les charrettes de licenciés qui débarrasseront l'entreprise de ses parasites, de ses improductifs. Le "sale boulot" devient ainsi un travail de ménage, de dépoussiérage, de dégraissage, de propreté, de nettoyage par le vide, etc., expressions qui fleurissent dans le discours des "collaborateurs". Parmi ces braves gens, dont certains étaient réticents au départ, il en est qui, parfois, souffrent à nouveau de culpabilité. Mais celle-ci ne fait qu'activer les stratégies de défense qui retournent le mal en bien, le "sale boulot" en vertu et en courage, conduisant alors à une participation frénétique au "sale boulot" dans une sorte de forcing, d'hyperactivisme et d'auto-accélération à caractère défensif [...] on se "saoule", on obscurcit sa conscience et on la remplace par la fatigue (chez les travailleurs sociaux par exemple [...] ou chez les infirmières donnant dans le "kaporalisme") [1/p.112].

La fête au restaurant

Qu'en est-il de la banalisation du mal chez les cadres ? *Au cours de mes enquêtes de ces dernières années, j'ai découvert l'existence de concours organisés entre cadres qui mettent en scène le cynisme, la capacité de faire encore plus fort que ce qui est demandé, d'annoncer des chiffres de dégraissage d'effectifs faramineux par rapport à ce que demande la direction... et à montrer qu'ils ne bluffent pas : ils tiendront les objectifs qu'ils ont annoncés, haut et fort, en réunion de direction ou de cadres, comme une enchère en salle de vente. On les surnomme "cow-boys" ou "tueurs". Les autres cadres assistant à la réunion sont impressionnés mais soutiennent et participent à la plaisanterie, en y allant chacun à son tour dans la surenchère. La provocation ne s'arrête pas toujours aux chiffres et aux mots. Certains vont jusqu'à faire des déclarations tapageuses devant leurs subordonnés ou en plein atelier, pour prouver qu'ils n'ont pas peur de montrer leur courage et leur détermination, aux yeux de tous, ainsi que leur capacité à faire face à la haine de ceux à qui ils vont infliger le mal. Et des épreuves sont organisées, où chacun doit montrer par un geste, une circulaire, une note intérieure, un discours public, etc., qu'il fait*

bien partie du collectif de travail du "sale boulot" [...] Ensuite, on arrose cela au cours de repas, le plus souvent dans des restaurants réputés, où beaucoup d'argent est dépensé, cependant qu'on porte des toasts avec des vins coûteux et que l'on fait des plaisanteries grivoises et surtout vulgaires, ce qui contraste avec le raffinement des lieux, plaisanteries dont le caractère commun est de mettre en exergue le cynisme, de réitérer le choix du parti-pris dans la lutte sociale, de cultiver le mépris à l'égard des victimes et de réaffirmer à la fin du repas les lieux communs sur la nécessité de réduire les avantages sociaux, de rétablir l'équilibre de la Sécurité sociale, sur les indispensables sacrifices à consentir pour sauver le pays du naufrage économique, sur l'urgence de réduire les dépenses dans tous les domaines (ce qui ne manque pas de piquant quand on examine l'addition d'une telle cérémonie.) [...] Les repas qui rassemblent les cadres "collaborateurs" sont parfois organisés larga manu, toute occasion pouvant servir de prétexte et bénéficier des largesses de l'entreprise. Ils se déroulent souvent à l'issue de stages de formation pour cadres, en séminaire, dans des hôtels de luxe, où la bonne humeur est favorisée par l'ébriété et la satisfaction de jouir des privilèges réservés aux riches et aux dominants [1/p.110].

Voilà ce qui se passe dans ces restaurants de rêve qui fleurissent partout, trop chics pour un salaire normal, et dont on dit qu'ils ont une "clientèle d'entreprises".

Du cynisme au sadisme

Regina Louf [2] a été éduquée depuis sa toute petite enfance (trois, quatre ans) à servir de jouet aux adultes dont certains notables : avocats, bourgmestres, gendarmes, hommes d'affaires et même un ministre ; chez qui le cynisme occulte tel qu'il s'exprime au restaurant se prolonge en sadisme.

Elle décrit [2/p.104-105] un univers concentrationnaire. *Poussée par la curiosité insatiable, j'observais soigneusement les mécanismes du réseau. Je voulais savoir qui étaient mes clients [...], pourquoi ils étaient*

intégrés dans le groupe [...] je voulais savoir à quoi je servais. Cela pouvait m'aider à survivre [...] Si je comprenais pourquoi ils avaient besoin de moi, je pourrais me rendre indispensable. Je commençai à considérer la vie dans la jungle (c'est ainsi que j'appelais le réseau) comme un gigantesque jeu d'échecs. Je savais que si j'étais bonne joueuse, je pourrais parer leurs coups. La plupart des victimes étaient mauvaises joueuses. Combien de fois n'ai-je pas vu des enfants se faire torturer à mort, parce qu'ils n'avaient pas compris à temps que l'un des bourreaux n'était pas content, combien de fois n'ai-je pas vu les plus faibles mourir parce qu'ils n'avaient pas pu regarder à temps leur bourreau dans les yeux... Bien que je n'aie jamais joué aux échecs, je savais que c'était un jeu où la clairvoyance est d'une importance capitale.

Même si je connaissais la plupart des clients par leur nom, leur visage était imprimé dans ma mémoire. Il est bon de connaître ses ennemis. Lorsque je les revoyais, je faisais comme si je ne les connaissais pas. Mais en une fraction de seconde je pouvais faire le lien entre leur visage et une situation vécue. Par conséquent, j'étais préparée. Ceux que je connaissais par leur nom étaient les plus dangereux. Ils me considéraient comme un témoin et j'étais donc un danger potentiel pour eux. Avec eux, il était très important de jouer un rôle d'enfant ignorant [...] Je les appelais "Meneer" [...] ou par leur surnom, comme "Pépère". Ils me demandaient régulièrement comment ils s'appelaient, mais chaque fois j'avais "oublié". Ils appréciaient cela, même si certains savaient que ce n'était qu'un jeu, parce qu'ils étaient certains que je les protégerais.

Ce sont eux qui décidaient de l'intensité de ma douleur et du moment où elle s'arrêterait. Ils avaient le droit de vie et de mort, le droit de punir et de pardonner. Par conséquent, je les vénérais [...] Ma vie dépendait complètement de leurs humeurs et je devais veiller à leur plaire dans les moindres détails. Je ne pouvais mieux m'adapter à eux qu'en les aimant sincèrement. Ma loyauté n'était pas feinte. Car ce dont j'étais certaine, c'est qu'ils seraient toujours là [...] Cela en faisait des dieux.

En même temps, je m'étais rendue compte que les victimes qui n'arrivaient pas à établir un lien avec le noyau dur des clients étaient rapidement éliminées. J'avais de la chance. En tournant depuis des années, j'avais acquis un visage pour eux, et j'en tirais bénéfice maintenant [...] Je savais ce qu'ils aimaient. Il était vraiment utile d'établir une alliance avec eux. C'est pourquoi je les embrassais toujours en entrant, même si je savais qu'ils allaient m'utiliser plus tard pour leurs jeux sado-maso. Je faisais chaque fois semblant d'avoir oublié ce qui s'était passé la dernière fois ou du moins comme si je leur avais pardonné. Je pensais que je méritais ces tortures, je pensais qu'ils avaient toujours et inconditionnellement raison. Car les dieux ne mentent jamais.

Contrats et chantage

Regina n'a pas eu pour clients que des sadiques. Des notables enivrés se sont retrouvés dans des salons et des chambres avec elle ou d'autres gamines sans qu'il n'y ait eu, de leur part, aucune volonté caractérisée d'abus ou d'exactions. *Je connaissais ma valeur exprimées en argent. Mais Tony me racontait parfois que cela ne constituait qu'une partie de ma véritable valeur. Celle-ci s'inscrivait dans les contrats. En m'utilisant, certaines figures centrales pouvaient conclure des contrats avec lesquels ils gagnaient beaucoup d'argent et d'autres avantages. Les personnes avec qui ces contrats étaient passés n'avaient souvent pas d'autres choix. Ils étaient piégés.*

Mich, Tony ou un autre du noyau dur, emmenaient leur proie au restaurant. ils bavardaient, mangeaient, buvaient [...] Après le dessert et l'indispensable pousse-café, Tony avait soudain une "idée". Il connaissait une chouette fête où ils pourraient passer. La plupart des proies fonçaient dans le piège les yeux fermés. Tony ou Mich les conduisait toujours, de telle sorte que l'invité ne puisse pas s'en aller seul. Ils se rendaient dans une villa, où l'invité était présenté [...]. Après quelques verres, des jeunes filles de seize ou dis-sept ans arrivaient. La ou les proies étaient si entamées qu'elles ne voyaient aucune objection à prendre ces Lolita sur les genoux. Ces hommes étaient alors emmenés

*dans des*chambres où nous, les filles de moins de seize ans, les attendions. Ils prenaient souvent peur - malgré l'alcool qui les abrutissaient - mais nous étions entraînées à leur faire franchir le pas. Nous étions d'ailleurs punies s'ils ne couchaient pas avec nous. Après l'acte, nous leur racontions qu'ils avaient été filmés. Ils le croyaient toujours. Les filles habituées comme moi savaient que c'était la plupart du temps du bluff, sauf pour les personnes réellement importantes [2/p.107].

Protections

De tels réseaux impliquant le trafic et la mise en esclavage de femmes et d'enfants existent et continuent à exister, car la répression contre cela se fait timide. Pourquoi cette inefficacité ? Non pas faute d'une nouvelle "loi sur les organisations criminelles", mais faute d'appliquer tout simplement les lois existantes.

En 1992 et 93, deux personnalités du Vlaams Blok ont été arrêtées pour trafic de femmes en provenance des pays de l'Est. Mais des enquêtes relatives à d'autres filières, ou aux mêmes, sont étouffées. Peut-être est-ce le cas dès lors qu'elles compromettent d'autres notables que ceux d'extrême-droite.

Regina Louf raconte : *En 1994 [...] j'avais donné à Tania l'autorisation d'informer la gendarmerie de Gand au sujet des endroits où des enfants étaient encore abusés [...] Les gendarmes ne voulurent même pas dresser de procès verbal, tandis qu'ils lui déclaraient froidement qu'ils connaissaient ces lieux et ces personnes et qu'ils savaient qu'il s'y passait des choses. Mais, dirent-ils en haussant les épaules, ils ne voulaient pas s'attirer des ennuis avec cette affaire. Patsy Sörensen de l'association Payoke (association anversoise de défense des prostituées) avait connu la même expérience : personne ne voulait l'écouter. Le fait que Conerotte et Bourlet aient retrouvé ces deux filles en vie* (Sabine et Laetitia) *et qu'ils aient réussi à arrêter des gens était un miracle en soi. Ils étaient peut-être les deux seules personnes en Belgique qui savaient faire la différence entre coupables et victimes* [2/p.191].

Lorsque les deux jeunes filles sont retrouvées vivantes, Regina Louf commence à croire en la justice. Poussée par Tania qui la met devant le fait accompli, elle téléphone au parquet de Neufchâteau et commence bientôt à témoigner. On connaît la suite : un début d'enquête rondement menée sous la houlette des gendarmes Patrick De Baets et Aimé Bille, interrompue en été 97 par la mutation de ces deux enquêteurs et, à l'heure actuelle par des menaces de licenciement pur et simple s'ils continuent à parler à la presse. Menaces proférées par le député PS Claude Eerdekens dans le Soir illustré du 21 octobre 98.

Régina écrit [2/p.294] : *La gendarmerie continue à pourchasser ceux qui se plaignent des dysfonctionnements dans mon enquête. De Baets, Bille (le gendarme qui dactylographiait les procès verbaux, avec qui je n'ai pas échangé deux mots) et quelques autres sont écartés de la BSR.*

Or, depuis qu'ils ont été mutés, nous assistons à des pertes et à des destructions des éléments du dossier rassemblés par eux. Ainsi, fin novembre 97, un des analystes de la gendarmerie laissait le dossier Van Hees entier, traîner dans le coffre de sa voiture, où il a été volé. Lui n'a pas été sanctionné [3/p.12]. Toutes les cassettes vidéo saisies ici et là sont également détruites, alors qu'on pourrait y reconnaître des enfants enlevés. En outre, Regina écrit : *Marc Reisinger découvre dans un livre au titre prédestiné "L'enquête manipulée" (écrit par un journaliste d'Au nom de la Loi) que mes auditions ont été manipulées sur des points cruciaux. Nous comparons, phrase à phrase et cela me glace. C'est angoissant de constater que "quelqu'un" a modifié les phrases de telle sorte que l'on croie que De Baets m'a soufflé mes réponses. Reisinger révèle cela au cours de l'émission télévisée "Controverses". Il s'ensuit une perquisition, non chez le journaliste qui a publié le faux, mais chez Marc Reisinger, qui a eu le culot de les révéler* [2/p.293].

L'enquête elle-même a été suspendue en vue d'une "relecture" dont la perversité a provoqué l'indignation de Carla Rosseels dans la Chronique féministe nE 64 d'avril-mai 1998 [4/p.39]. *Comme beaucoup d'autres je ne peux pas déterminer si les récits de X1 sont vrais et dans la querelle entre "croyants" et "non-croyants" je ne sais pas non plus quel camp je dois choisir. Il n'empêche que je suis extrêmement choquée par le*

dédain affiché de divers côtés des témoignages féminins dans les affaires connexes de Neufchâteau ces dernières semaines. La témoin X1 fut, d'emblée et sans préoccupation de nuances, décrite comme une fantasque et un cas psychiatrique grave. La première équipe d'interrogateurs qui s'était montrée trop réceptive à son interprétation a aussi dû en payer le prix.

Toutefois, mon indignation et ma colère se déclenchèrent vraiment quand je lus comment la deuxième équipe d'interrogateurs avait traité la témoin. Ces interrogateurs ont cru bon de suggérer que la témoin, au cours de ses années d'abus sexuel, avait sûrement aussi éprouvé du plaisir et ils appelèrent "amants" plutôt que "violeurs" ceux qui l'avaient prise au piège.

C'est dans ce contexte de trahison de la vérité par la justice et la gendarmerie qu'ont lieu les médiatisations de l'affaire par des psychiatres, gendarmes, magistrats ou journalistes. Ils s'adressent au public seulement lorsque les institutions ne fonctionnent plus. Ainsi, en janvier et février 98, pour éviter l'étouffement de l'affaire, deux journalistes du Morgen, Annemie Bulté et Douglas de Coninck, ont rencontré Regina Louf et ont fait connaître son témoignage au public via le journal De Morgen.

Leurs articles du Morgen sont accablants et ils sont disponibles dans une brochure éditée en février par l'asbl *Pour la vérité*, BP 108, 1050 Ixelles 1 [3]. Le livre de Regina Louf vient de sortir ce 11 novembre 1998 et il est disponible partout [2].

Du style Nihoul au style Dutroux...

En 1984, fut retrouvé le corps de Christine Van Hees qui venait d'être atrocement torturée et ensuite brûlée. Cet incendie avait alerté la police.

Régina Louf dit avoir assisté à cet assassinat en tant que membre (victime) du réseau comprenant entre autres "Tony", son souteneur ; Michel Nihoul, le souteneur de Christine ; et Marc Dutroux.

Christine aurait d'abord rencontré Marc Dutroux, avant d'être présentée à Michel Nihoul et prise en charge par lui. Il s'avère que peu avant sa mort, Christine Van Hees *participait à une fête de la radio libre d'Etterbeek, Radio Activité, dirigée à l'époque par Michel Nihoul* [3/p.5].

D'après Regina Louf [2/p.128], Christine a été tuée parce que Regina avait confié à Mieke, une troisième fille du réseau, que Christine était sur le point de parler à ses parents et tenter de se mettre sous leur protection. Craignant pour sa vie si Christine s'échappait, Mieke avoua à Michel Nihoul l'imminence de la trahison de Christine. Dès lors, il fallait se débarrasser de Christine ; et en même temps punir Regina. Voilà pourquoi Regina assista à la mort de Christine.

Regina a vu Marc Dutroux quelques fois dans le réseau, et bien plus souvent Michel Nihoul, qu'elle redoutait. Michel Nihoul avait coutume de recruter en séduisant des filles en conflit avec leurs parents, et en passant progressivement de la séduction à la menace sur leur vie ou celle des autres filles. Marc Dutroux n'était pas aussi fin psychologue. Il dut inventer sa propre tactique pour fournir des enfants au réseau. Il se construisit des caves et recourut aux enlèvements. Ce faisant, il sous-estimait l'obstination et la bonne conscience de familles unies à qui l'on ne pouvait pas raisonnablement opposer l'hypothèse que leur enfant était en conflit avec eux et avait fugué. Ce changement intempestif de tactique obligea les pouvoirs publics à enquêter sur les disparitions d'enfants, ce qu'ils firent tardivement et sous la direction du parquet et de la justice de Neufchâteau.

Pourquoi Neufchâteau ? Quand j'étais en droit, l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau était cité quand on voulait signifier quelque chose qui se passe au fin fond de la province, loin du pouvoir central. Être avocat à Neufchâteau, c'était comme d'habiter à Hout-Si-Plout. Y avait-il là plus de magistrats isolés faisant simplement leur métier contre leur traitement au lieu de participer aux cercles et aux ivresses du pouvoir où tout le monde se connaît ?

Le résultat de l'intervention tardive mais dans un premier temps efficace du juge Conerotte, du procureur Bourlet et d'autres

enquêteurs à Neufchâteau fut que Sabine et Laetitia furent sauvées, mais que pour Julie et Mélissa, An et Eefje, c'était trop tard. Julie et Mélissa auraient été retrouvées vivantes si les pouvoirs publics avaient mené, dès leur disparition, une enquête normalement diligente.

Mieke

En janvier 1998, Régina racontait aux journalistes du Morgen sa confidence à Mieke à propos de Christine, comment Mie-ke avait paniqué et tout raconté à "Mich".

À cause d'une remarque idiote de ma part, cette fille a souffert et est morte en martyre. Dieu, dans quel monde nous vivions ? Nous étions des teenagers idiotes. J'entends encore Mieke dire que Christine était devenue dangereuse et qu'elle-même ne se sentait pas très disposée à finir à l'hôpital. Oh Mieke quelques mois plus tard, elle fut elle-même exécutée [3 p.23].

Quelques mois plus tard, l'émission Téléfacts disqualifie Regina Louf, comme aussi l'émission Au nom de la Loi, d'où proviennent d'ailleurs les expressions "croyants" et "non-croyants". Dès le lendemain de l'émission Téléfacts, une certaine Mieke contacte les gens de Téléfacts et leur propose un contre-reportage, sur la base de son propre témoignage : elle sait que Regina Louf a raison, car elle y était aussi.

Malheureusement, avant l'enregistrement, Mieke est colloquée et la garde de sa fille lui est retirée. Quand elle est relâchée, sa fille a été placée dans une famille d'accueil et, quoi qu'elle fasse à présent, il semble qu'elle ne la reverra pas de sitôt.

Cassée, Mieke échoue chez Regina, et là ce sont de fascinantes retrouvailles. Regina et Mieke confrontent leurs mémoires et leur expérience, unies par le même lourd passé et leur victoire relative sur le passé.

Regina Louf, elle, a bel et bien droit à une vie de famille avec ses quatre enfants et son mari. Cela est inattaquable. Alors les tracasseries se

portent ailleurs. La BSR de Bruxelles soumet son amie Tania à des interrogatoires serrés. Il en va de même des autres proches de Régina. Eh oui, la fréquenter présente quelques inconvénients. Ceci dit, la BSR de Bruxelles demande à Tania si Régina n'aurait pas un amant... un certain Guy. Tania court le raconter à Régina et toutes deux se demandent d'où cette idée-là vient aux gendarmes... Or voici : Régina a exactement la même voix que sa belle-sœur. Celle-ci vient souvent chez Régina et son mari s'appelle Guy. Elle a donc pu un jour donner un coup de fil amoureux et parfaitement légitime à son Guy ; et ce coup de fil était sur écoute.

Croyants et incroyants

Actuellement, tous ceux qui croient en la vérité du témoignage de Regina Louf et qui le disent subissent des disqualifications dans la presse, un examen de leur vie privée, des pressions sur leur carrière : journalistes [Michel Bouffioux de Télémoustique, AnneMarie Bulté et Douglas De Coninck du Morgen, ainsi que le rédacteur en chef du Morgen, Yves Desmet), psychiatres (Dr. Marc Reisinger), gendarmes (Patrick De Baets, Aimé Bille), magistrats (le juge Conerotte, le procureur du roi Michel Bourlet). Et pourtant, elle n'a rien d'une affabulatrice et, seuls, la croient mythomane ou menteuse, ceux qui n'ont pas lu la brochure de l'asbl *Pour la vérité* ni son livre.

Parmi les "incroyants", citons un certain gendarme Eddy qui a décidé d'appeler le souteneur et les clients de Regina "ses amants" et de lui demander si elle n'avait pas eu du plaisir avec eux ; le juge d'instruction Van Espen, le commandant de gendarmerie Duterme, le député PS Claude Eerdekens (interviewé dans le Soir illustré du 21/10/98 pour réclamer des sanctions disciplinaires et judiciaires contre tous ceux qui se sont adressés à la presse avant lui), les réalisateurs de l'émission "Au nom de la Loi" Michel Hucorne et Gérard Rogge, le journaliste Frank De Moor du Knack. *De Moor ne connaît personnellement aucun des témoins X. Comme s'il avait la science infuse, il refuse même de me parler* [2/p.289&274].

Quand on songe au succès des expressions "croyants" contre "incroyants", la conclusion s'impose : l'affaire des X est une méga-affaire Dreyfus, une affaire Dreyfus au cube, une affaire Dreyfus exposant trois.

Elle oppose la nouvelle extrême-droite banalisée, le nouveau nazisme méconnaissable, et... la démocratie de demain, ou d'après-demain.

Actuellement déjà, nous apprenons la disparition d'autres enfants.

Or, Regina a dit en février 98 [3/p.29] : *Je ne suis pas allée de mon propre gré à Neufchâteau* [...] *Ce qui me motive actuellement à faire entendre ma voix, c'est ma crainte que l'affaire Dutroux ne devienne un accident de parcours. Si les réseaux survivent à ceci, alors tout est permis. Alors, à nouveau, un grand nombre de jeunes victimes vont tomber et - plus grave - aucune d'entre elles n'osera plus parler au cours des vingt prochaines années.*

C'est à n'en plus dormir.

Stratégie et conscience de nous-même

La banalisation du mal provient du pouvoir et de ses médias, et non pas du cœur humain. En effet, les gens spontanément sadiques ou cyniques sont plutôt rares ; mais, en ce moment, ce sont eux qui s'entraident pour arriver au pouvoir en en excluant les autres.

Or, on nous fait croire le contraire : on nous fait croire que nous avons besoin d'Autorité parce que nous sommes trop mauvais, trop ignorants de la Science Economique, trop enfants gâtés pour nous gouverner nous-mêmes.

Résultat de leur bonne gouvernance : nous devons passer notre chemin devant des SDF et des mendiants. Comment vont-ils vivre ? Ah bon, ce n'est pas notre problème ! Nous devons passer notre chemin devant les photocopies des photos d'enfants disparus. Va-t-on les retrouver ou tomber encore sur des réseaux intouchables ? Les pires crimes sont

impunis, si ce sont des gens au pouvoir qui les commettent. Ce n'est pas notre problème non plus ! Et pourtant nous ne sommes absolument pas d'accord avec tout cela. Nous passons des journées entières à n'être pas d'accord. Nous n'avons pas d'alternative, mais nous ne sommes pas d'accord. Finalement, le peuple belge, on dirait un clonage du schtroumpf grognon.

Moi, j'aime bien le schtroumpf grognon.

Nous devons travailler plus et pour des queues de cerises, sous la menace de perdre notre emploi, parce que nous avons le tort de croire aux fadaises de l'élite du cynisme. Mais maintenant, comme vous savez que le cynisme est au pouvoir et non la science, vous savez que la meilleure chose à faire devant les économistes, c'est de se boucher les oreilles. Vous verrez que si nous continuons à ne rien chercher à comprendre à leur pseudo-science et à seulement crier plus fort qu'eux, ils nous trouveront des solutions miraculeuses qu'ils disaient hier impossibles. Aujourd'hui, ils pourraient, si nous le voulions, écouter l'économiste prix Nobel James Tobin [5] et inventer le monde-providence.

Inversément, plus nous croyons à leur science et à leur économie, plus ils vont rester convaincus que tout leur est permis et continuer à nous faire accepter des plans de société toujours pires.

C'est sans doute la clé qui dénoue le nœud : il ne faut pas les croire. C'est nous qui savons. Notre savoir, c'est notre désir. Et notre désir à nous n'est pas un désir de mal.

C'est nous qui désirons être solidaires.

Solidaires, par exemple, dans la grève du schtroumpf grognon cloné. Nos propres syndicats en ont pour le moment une peur bleue (c'est le cas de le dire) et ils nous divisent, ils nous gèrent comme de bons chiens de berger gèrent un grand troupeau : le onze septembre 98, la manifestation des chômeurs et autres allocataires sociaux a eu lieu durant un jour de travail et il n'y a eu aucun appel à la grève et à rejoindre les non-travailleurs ce jour là ; ne serait-ce qu'un seul jour !

Si bien que les travailleurs, non seulement ont souffert ce jour-là comme les autres, mais doivent aussi se prendre la hargne de la part des non-travailleurs qui une fois de plus se sentent largués ! Les syndicats peuvent être fiers ; ils ont maintenu la paix sociale.

Certes, mes professeurs se sont trompés et je me suis trompée avec eux en imaginant que la démocratie était là et pour toujours ; mais à me faire goûter et partager leur illusion, ils m'ont appris quelque chose de plus important. Je sais où est le bien, et si je suis aussi sûre de ne jamais l'oublier, c'est parce que le souvenir du bien est tout simplement meilleur que l'habitude du mal.

Pur hédonisme.

Cécily Falla

[1] Christophe Dejours, *Souffrance en France - la banalisation de l'injustice sociale*, Seuil 1998.
[2] Regina Louf, *Silence, on tue des enfants !*, éditions Mols 1998.
[3] *X1, une affaire d'État ?*, Annemie Bulté et Douglas de Coninck, février 1998. Dossier disponible au prix de 100fb à l'asbl *Pour la vérité*, BP 108 1050 Ixelles 1.
[4] Chronique Féministe nE64, avril mai 1998.
[5] James Tobin, ex-conseiller de J.F. Kennedy, économiste keynesien, inventeur en 1978 d'un projet de réforme monétaire internationale qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1981 mais qui n'a jamais été mis en pratique. Il est auteur notamment d'un article traduit en français : *Comment glisser quelques grains de sable dans les rouages de la spéculation internationale*, in *Problèmes économiques* nE2429, 21 juin 1995. Voir aussi Éric Toussaint, *La bourse ou la vie*, éditions Luc Pire, 1998, p.329.

L'affaire de nos scupules

Beaucoup de gensne veulent plus entendre parler de l'affaire Dutroux.

Les spécialistes de la communication estiment que le public est "surinformé". Le terme prête à confusion. La "surinformation" ne résulte pas d'un excès d'informations, mais d'une incapacité à les assimiler. L'impossibilité de décoder les messages entraîne un état de confusion et de rejet. Je pense que la surinformation résulte d'une "désinformation", qui consiste à occulter ou déformer les informations clés permettant de comprendre l'ensemble des événements.

Pour échapper à la désinformation, je vais tenter de retrouver un fil pour se frayer un chemin dans la confusion créée autour des enquêtes de Neufchâteau. Je me focaliserai sur quatre personnages clés dont j'analyserai le rôle en trois temps. Dans un premier temps je rappellerai des faits connus de tous. Ensuite je donnerai l'interprétation actuellement dominante de ces faits. Enfin je présenterai, certains faits méconnus qui rendent cette interprétation douteuse. Il ne s'agit pas de présenter en alternative je ne sais quelle "théorie du grand complot". Mais je rappelle que la vérité ne réside pas nécessairement dans les idées dominantes (*doxa*). La vérité (*scientia*) est le fruit d'une recherche, toujours minoritaire. Je rappelle aussi qu'il suffit d'un fait qui contredise une théorie pour devoir modifier ou rejeter celle-ci.

DUTROUX

- Marc Dutroux est arrêté le 13 août 1996. Dans sa cave on retrouve Sabine (12 ans) et Laetitia (14 ans). Les corps de Julie et Melissa (8 ans au moment de leur enlèvement) sont retrouvés dans son jardin. Chez son complice Weinstein, on découvre les corps d'Ann et Eefje.

- L'interprétation qui tend à s'imposer aujourd'hui est que Dutroux serait un "prédateur isolé". Cette thèse a été développée notamment dans l'émission *Au Nom de la loi* et dans le livre de René Philippe Dawant, *l'Enquête manipulée*, qui est un peu la synthèse de la *doxa* actuelle.

- Quelques faits qui ne collent pas avec cette thèse :

. Tout le monde a pu se rendre compte du caractère organisé de l'activité de Dutroux : l'aménagement sophistiqué de la cache dans sa cave, le nombre d'enfants enlevés, le caractère vénal de toutes ses entreprises et sa profonde insertion dans le milieu délinquant.

. Un détenu de la prison de Louvain a indiqué qu'une photo polaroid de Melissa lui avait été montrée par un trafiquant d'enfants dans un café situé à 200 m de la maison de Dutroux à Marcinelle. Ce témoignage date d'un an avant l'arrestation de Dutroux. (Morgen 22/8/98).

. Après son enlèvement Sabine a entendu Dutroux dire *Ça a marché* et prononcer deux prénoms *Michel* et *Jean-Michel*.

NIHOUL

- Quelques jours après Dutroux, on arrêtait Jean-Michel NIHOUL, escroc bruxellois. Motif principal : de multiples contacts téléphoniques avec Dutroux immédiatement avant et après l'enlèvement de Laetitia.

- La thèse dominante aujourd'hui est que Nihoul serait un bouc émissaire, victime du fantasme des réseaux.

- Quels sont les éléments qui donnent à penser que Nihoul serait impliqué dans l'enlèvement de Laetitia ?

- Nihoul prétend que ses coups de téléphone suspects concernaient sa voiture que Dutroux avait promis de venir chercher à Bruxelles pour la faire réparer. Malheureux hasard donc que Nihoul voulant à tout prix faire réparer sa voiture à Charleroi, plutôt que dans le premier garage Audi venu ? ceci au moment précis où Dutroux était occupé à enlever

Laetitia. Si l'explication semble tirée par les cheveux en ce qui concerne Nihoul, elle devient carrément invraisemblable par rapport à Dutroux. Rappelons que celui-ci a enlevé Laetitia le 9 août à 20.45 heures - à 150 km de chez lui. Après quoi il n'aurait rien eu de plus urgent à faire - alors qu'il était l'homme le plus recherché de Belgique - que de venir dépanner la voiture de Nihoul.

- Rappelons également qu'une famille flamande en vacances dans les Ardennes a formellement reconnu Nihoul, Dutroux et Michèle Martin observant les enfants devant la piscine de Bertrix le 8 août, soit la veille de l'enlèvement de Laetitia (Morgen 28/6 et 27/9/97).

. L'alibi de Nihoul pour le 8 août est qu'il aurait été occupé à repeindre un appartement avec l'ex-avocat Michel Vander Elst (condamné pour faux témoignage dans l'enlèvement de l'ex-Premier ministre Vanden Boeynants). Lorsqu'une enquête a révélé que cet alibi ne tenait pas, Vander Elst a immédiatement quitté la Belgique pour se réfugier en Gambie (Morgen 3/6/98).

REGINA LOUF

- Lorsque Regina Louf voit Nihoul à la télévision, elle contacte le juge Connerote à Neufchâteau pour dénoncer Nihoul comme un des membres du réseau de prostitution enfantine dont elle a été victime. Elle parle d'un réseau sadique - impliquant des personnalités en vue - organisant des partouzes allant jusqu'à des mises à mort d'enfants.

- L'opinion commune veut aujourd'hui que Regina Louf délire ou qu'elle mente.

- Que donne la confrontation du témoignage de Regina aux faits ?

. Regina a reconnu sur photos plusieurs jeunes filles assassinées ; elle a pu donner des détails précis sur la manière dont elles ont été mises à mort ; elle a décrit de nombreux lieux, y compris un appartement utilisé par Nihoul et occupé par Bouty à l'époque du meurtre de la champignonnière. Elle ne délire pas, puisque son récit recoupe les faits.

. Antoine Vanden Bogaert (dit Tony) a avoué avoir eu des rapports sexuels avec Regina lorsqu'elle avait 12 ans et lui 39 ans (Morgen 29/10/98). La mère de Regina a avoué qu'à cette époque Tony avait la clef de la maison, qu'il venait quand il voulait et qu'il couchait avec Regina dans sa chambre (Morgen 1/12/98). Le Parquet de Gand a confirmé ces faits en faisant porter la faute sur Regina qui aurait été amoureuse et consentante (Standaard 29/4/ 98) [1]. Ces aveux confirment le témoignage de Regina et montrent que ce n'est pas elle qui a menti, mais ses parents, Tony et même le parquet, puisque légalement il n'y a pas de consentement possible à 12 ans.

DEBAETS

- L'adjudant Debaets, qui dirigeait la cellule d'enquête sur le témoignage de X1 (Regina Louf) a été écarté, ainsi qu'une partie des enquêteurs en juillet 1997.

- Plus de 250 articles de presses et émissions de radio et de télévision ont affirmé que Debaets aurait manipulé l'enquête.

- Après un an d'enquête sur ces prétendues manipulations, le juge Pignolet n'a pu inculper les gendarmes Debaets et Bille que de violation du secret de l'instruction - parce qu'ils se sont plaints de la campagne de diffamation menée contre eux.

CONCLUSION

Tout ceci montre que le credo des "incroyants", qui peut se résumer en trois points (Dutroux est un prédateur isolé, Nihoul un bouc émissaire et Regina Louf une mythomane) est le résultat d'une propagande qui ne résiste pas à l'analyse. Si la justice décide de s'en tenir à ce credo, il faut que des citoyens aient le courage d'écouter des victimes comme Regina Louf, car comme l'écrivait le philosophe tchèque Jan Patocka, *le droit est inséparablement l'affaire de l'Etat et celle de nos scrupules* [2].

Marc Reisinger

[1] *Volgens het parket... er was een "seksuele relatie" tussen louf en T... T. was toen veertig, Regina twaalf of dertien..."de zaak is verjaard en moet genuanceerd worden" zegt De Rouck, "Regina was smoorverliefd en heeft zelf toenadering gezocht... Ze was vroegrijp, met de fysiek en de mentaliteit van een volwassene...* (Standaard 29/4/98).

[2] A. Laignel-Lavastine, Jan Patocka, *L'Esprit de la dissidence*, éd. Michalon, 1998, p.47

RTBF-TÉLÉ / RADIOSCOPIE D'UNE INTOXICATION

"Au nom de la loi", je vous arrête !

Il fut un temps où nous apprécions l'émission *Au Nom de la Loi*. Nous étions plus jeunes.

Depuis, l'eau a coulé sous les ponts. Cela fait quelque temps que cette émission ne sert plus l'information mais le pouvoir. Et, *de facto*, le revendique car son titre ne laisse place à aucune ambiguïté. Il contient en lui-même, l'implicite reconnaissance de l'odieux pacte d'allégeance qui unit la rédaction de ladite émission à l'omnipotent trio législatif/judiciaire/exécutif et à sa mère Dame Économie.

Qui a peur de Regina Louf ?

L'émission (mercredi 25 novembre 1998) est diffusée en prime time, c'est-à-dire, la tranche horaire destinée au grand public. Par grand public, il faut entendre la majorité bêlante d'un troupeau d'humains

savamment drillé, sournoisement éduqué à la soumission, au respect de l'ordre établi, à la peur de l'altérité, du non conforme et du politiquement incorrect.

Il se fait que le troupeau compte aussi, dans ses rangs, des brebis galeuses qui n'entendent pas se laisser dicter comment elles doivent ingurgiter l'indigeste bouillon de 20h15.

La première question que l'on se pose est de savoir pourquoi la rédaction met autant d'acharnement à lyncher Regina Louf. Elle s'y était déjà sérieusement appliquée lorsqu'il s'était agi de faire l'apologie du livre de René-Philippe Dawant, *L'Enquête Manipulée*.

Il n'est de Pire que Luc

On comprend bien qu'entre collègues de la RTBF, par ailleurs poulains de la même écurie (éditions Luc Pire), il est normal de se rendre de menus services (ndlr : Luc Pire est également l'éditeur des *Dossiers d'Au nom de la loi*. La soif d'argent et de reconnaissance de cet ex-homme de gauche, ex-membre de la rédaction du journal Pour, est telle qu'il n'hésite pas à manger à **tous** les râteliers). Là où on comprend moins bien, c'est qu'*Au nom de la loi* remette le couvert, cette fois-ci *Pour en finir avec X1*. Pourquoi si Régina Louf est l'affabulatrice que l'on prétend (le collège de psychiatres qui l'a examinée a pourtant conclu qu'elle n'était ni délirante, ni hystérique, ni mythomane), faut-il dépenser, une nouvelle fois, plusieurs centaines de milliers de deniers publics, dans l'unique but de la descendre ? Qu'on laisse donc pisser la brebis... Il se peut aussi que son livre se vende mieux que celui de Monsieur Dawant, et que celui-ci en ait pris ombrage. Pour en revenir au livre de Monsieur Dawant, *L'Enquête Manipulée*, il est avéré que son auteur n'a pas eu la rigueur et l'honnêteté que requiert tout travail d'investigation journalistique. Nous renvoyons les lecteurs à la page 209 du livre pour qu'ils constatent *de visu* le patent traficotage d'un procès verbal d'audition de Regina Louf (1).

Regina Louf n'était peut-être que l'arbre qui cache la forêt. Et l'on a abattu, sous nos yeux horrifiés, le frêle bouleau qui tentait de résister

au cyclone médiatique. La forêt s'offre maintenant à notre vue. En fait de forêt, c'est plutôt de jungle dont il faudrait parler. Une jungle dont nous n'avons pas le mode d'emploi, mais dont nous savons que de très courageux explorateurs n'en sont pas sortis indemnes.

Le livre au titre racoleur et aux relents pornographiques

Selon vous, en quoi le titre du livre de Regina Louf, *Silence, on tue des enfants !*, est-il plus racoleur que *L'Enquête manipulée* ou même que *Les Égouts du Royaume* de l'auteur homonyme et ami de Gérard Rogge ?

Le livre est pornographique ! Ah tiens, on n'avait pas remarqué et pourtant on l'a lu attentivement. Mus par une intuition toute féminine, nous nous ruons sur le premier dico qui traîne sur l'étagère poussiéreuse. Nous l'ouvrons à la page POR, et là, les bras nous en tombent. *Au nom de la loi* a raison. Le livre est bel et bien pornographique. Cf. : Larousse Illustré, 1992 : pornographie : nf, du grec porné (prostituée) et graphein (décrire). Il est indiscutable que Regina Louf raconte, dans son livre, comment elle a été soumise à la prostitution pendant des années.

Maître Hirsch nous ment !

Qui va croire qu'une enfant de 9, 10, 11, 12 ans va accoucher quatre fois et que quatre fois entre ses 9 ans et ses 13-14 ans, elle va mettre au monde un bébé [...] *tout en allant à l'école, tout en ayant des bonnes notes* [...] *et que ces petits enfants vont être assassinés... avec l'aide de qui ?*

Regina Louf a eu ses premières règles entre ses 8 et 9 ans. La précocité de cette puberté peut en surprendre plus d'un. Mais le fait a été confirmé par ses camarades de classe et même par sa mère. D'après les pédiatres, la puberté des filles a tendance à être, de façon générale, de plus en plus précoce en Europe occidentale.

Les enfants de Regina ne sont pas nés entre ses 9 et 13-14 ans mais entre ses 10 ans et demi et ses 16 ans. Détail surprenant : lorsque Regina avait 10 ans, elle était grande pour son âge (152 cm). Il est communément admis que la taille d'un enfant parvenu, au seuil de l'âge adulte, se situe plus ou moins à la moyenne des tailles des deux parents. Or, Regina ne mesure que 152 cm, soit 15 cm de moins que sa mère. Sa taille actuelle est celle qu'elle avait déjà à 10 ans, âge auquel Regina a mis au monde son premier enfant. Pour qu'il y ait grossesse, la puberté doit être finie. Quand la puberté est terminée, il n'y a plus de croissance. Toutes ces données concordent avec les affirmations de Regina Louf.

Schwartzenberg a perdu la boule

Maître Hirsch ne comprend pas que Monsieur Schwartzenberg, cancérologue de renom, ait pu prêter foi aux "élucubrations pornographiques" de Regina Louf. Peut-être, cet éminent professeur a-t-il un niveau de conscience et une faculté d'empathie supérieurs à ceux de la masse bêlante ? Peut-être, pense-t-il, en toute logique, que la Belgique ne peut pas être **le seul** pays de l'Union Européenne qui échappe au phénomène des réseaux de pédophilie et de prostitution enfantine.

Pour mémoire, Maître Hirsch déclarait dans Le Soir du 20/08/96 : *On va faire de Marc Dutroux un monstre alors que la réalité des trafics d'enfants est bien plus vaste et complexe.*

De la poudre aux yeux

La très charmante Substitut du Procureur du Roi, Mme Somers, nous montre deux diables sur lesquels sont empilés les innombrables cartons du dossier X1/champignonnière. Pour peu, on croirait qu'elle essaie de nous fourguer de la poudre à lessiver. Rien, dans tout ces cartons, n'a permis d'étayer les dires de Regina Louf sur le meurtre de la champignonnière. Bien sûr, on nous montre des cartons, mais absolument

rien de ce qu'ils contiennent. S'ils sont vides, nous demandons à être remboursés.

Le juge Vandermeersch veut la transparence

Il propose à la commission Dutroux de prendre connaissance de tout le dossier. *Le Président Verwilghen refuse, manquant ainsi une occasion de se faire une idée objective sur la véracité des révélations de Regina Louf sur le fameux réseau pédophile.*

Mal lui en aurait pris. Le mandat des commissions d'enquête parlementaires est résumé dans le rapport de la commission Dutroux. Il est clair en ce qui concerne les limites d'investigation. **Il est en effet exclu d'investiguer sur des faits à l'instruction** et que si la commission, par son investigation, dévoile des faits punissables, elle est tenue de les transmettre à la justice et de ne plus s'en occuper afin de ne pas interférer avec l'instruction.

Rapport complémentaire fait au nom de la commission d'enquête parlementaire sur la manière dont l'enquête,dans ses volets policiers et judiciaires a été menée dans *L'affaire Dutroux-Nihoul et consorts* - 713/8-96/97, 16 février 1998.

2. Délimitation du champ d'investigation de la commission d'enquête

2.1 L'infractionnel et le non-infractionnel [...] Les actes constitutifs d'infraction n'entrent pas dans le champ d'investigation des commissions d'enquête parlementaires.

2.2. Les enquêtes judiciaires en cours [...] Le principe à observer à cet égard est énoncé à l'article 1er de la loi sur les enquêtes parlementaires (3 mai 1880, modifiée par la loi du 30 juin 1996) : *l'enquête parlementaire peut entrer en concours avec une enquête judiciaire, sans toutefois en entraver le déroulement.*

2.3 Complémentarité des deux types d'enquête [...] Si des indices apparaissent au cours des travaux conférant à ces phénomènes une

dimension criminelle, il est évidemment fait application de l'article 10 de la loi sur les enquêtes parlementaires et ces indices sont transmis au procureur général compétent pour qu'il y soit donné la suite qui s'impose [...].

Le procureur général monte au créneau...

Envers et contre tous, Regina Louf, soutenue par une poignée de journalistes persiste à prétendre que l'enquête a été étouffée et que les bourreaux, membres de la haute société, courent toujours.

Face à de telles accusations mensongères, pour la première fois, le sommet du pouvoir judiciaire sort de sa réserve.

Monsieur Van Oudenhove : *J'ai l'impression que d'aucuns ont saisi l'occasion de cette malheureuse affaire Dutroux pour mettre en cause l'ensemble de l'institution judiciaire voire même l'intégrité de la magistrature.*

Trêve d'amalgames. Loin de nous, l'envie de nous faire les apologues de cette corporation, mais nous concédons volontiers que toute la magistrature n'est pas corrompue et/ou incompétente. Cependant, il est important de souligner que certains de ses membres ont largement contribué à sa mauvaise image. Que l'on se souvienne de la rigoureuse froideur de Mme Doutrèwe, des agissements très peu orthodoxes de Messieurs Schmitz et De la Brassine, de la curieuse façon dont Monsieur Agneessens a pu, tranquillement, poursuivre sa carrière (il est actuellement premier avocat à la Cour d'Appel de Mons), alors qu'il avait, du temps où il était juge au Tribunal de la Jeunesse de Nivelles, joué un rôle central, dans une sordide histoire de ballet rose (affaire Pinon)(2), protégé par sa hiérarchie (Mr Deprêtre) ; que l'on se souvienne de cet autre magistrat gantois, qui, il y a quelques années, avait gentiment occi son épouse. Il serait grand temps que **tous ceux** qui promulguent les lois ainsi que **tous ceux** qui sont chargés de les faire appliquer, les respectent eux-mêmes !

Curieux pays, tout de même, que la Belgique, où l'on harcèle, en toute légalité, des chômeur(euse)s qui, ayant tout perdu ou presque, estiment avoir encore le droit à une vie affective et où, dans le même temps, on laisse vaquer à leurs inavouables et secrètes occupations des malfrats en col blanc que leur position sociale immunise naturellement.

De Baets et Bille : la thèse de Monsieur Dawant

Il s'agirait, en l'occurrence, plutôt d'une hypothèse. Selon Monsieur Dawant l'adjudant De Baets, bien que n'ayant aucune expérience des affaires de mœurs, va obtenir de sa hiérarchie de pouvoir traiter les affaires X. Monsieur De Baets est connu pour l'extrême compétence dont il a fait preuve dans d'autres dossiers. La gendarmerie a tout misé sur cet homme, et, en lui conférant tous les pouvoirs, elle espère, ainsi, parvenir à faire oublier le fiasco de l'opération Othello.

Lorsque le juge Langlois reprendra le dossier d'instruction, il découvrira une cellule d'enquête complètement sous l'emprise de De Baets et fonctionnant comme un *"électron fou"*. De Baets est soupçonné d'avoir manipulé certains témoins en orientant les interrogatoires.

Ndlr : que l'on se souvienne que toutes les auditions ont été enregistrées sur cassettes vidéo et que, dès lors, il semble improbable voire impossible que des enquêteurs aient pris le risque de manipuler des témoins.

Monsieur Bourlet est bavard

Toujours selon Monsieur Dawant, le Procureur du Roi de Neufchâteau, Monsieur Bourlet, *emporté par sa conviction intime et tuyauté par certains éléments de la gendarmerie* aurait parlé à des journalistes mais aussi à des parents d'enfants disparus et à leurs avocats. Il leur aurait dit *des choses qui dépassaient l'état réel de l'avancement des enquêtes diligentées à Neufchâteau.*

Question : Pourquoi si l'on a accepté de la part du juge Langlois le fait qu'il ait autorisé des fuites vers la presse, faut-il brocarder Monsieur Bourlet, qui somme toute, a, jusqu'à présent, très bien fait son boulot ?

Le rôle du magistrat national

René-Philippe Dawant : *Comment un seul adjudant peut-il en arriver à diriger à lui seul tout un service ?* [...] *certains éléments de la gendarmerie ont joué cette carte en se disant qu'ils échapperaient ainsi à leurs responsabilités. Quels sont ces éléments ?* [...] *en cherchant un peu dans l'entourage de l'État-major, du BCR, mais aussi... le rôle du magistrat national qui n'est pas négligeable dans cette affaire...*

Et pour cause ! Le magistrat national Van Dooren a assisté à des auditions des témoins X.

Il sait donc qu'elles se sont déroulées de manière tout à fait incritiquable.

C'est pourquoi il n'est pas inutile de le disqualifier (préventivement).

La Commission Dutroux s'enflamme

Pendant ce temps, au Parlement, la Commission Dutroux s'enflamme [...] *certains commissaires partent à la recherche du grand réseau et des protections. Les médias relayent.*

(extrait d'interview) Marc Verwilghen : *Je crois que nous devons poursuivre, jusqu'à la fin, la piste des protections éventuelles soit pour la confirmer soit pour l'infirmer.*

Journaliste : *L'audition du juge Connerotte vous a conforté dans cette thèse qu'il y avait des protections dans ce dossier ?*

Marc Verwilghen : *Il m'a convaincu par son explication.*

Une amnésie de plus d'un an

En septembre 1997, le juge Langlois écarte définitivement l'adjudant De Baets et son adjoint. Aussitôt les deux gendarmes auraient présenté des documents provenant du dossier à des journalistes et à des parlementaires.

Plus d'un an après les faits, Monsieur Eerdekens se souvient qu'on a essayé de "tuyauter" un ou des membres de la Commission Dutroux. La réunion informelle a eu lieu chez un journaliste qui avait offert ses services de médiation. S'y trouvaient en présence, outre le journaliste, Mr Eerdekens (PS), Patrick Moriau (PS), l'adjudant De Baets et son collègue Bille. Ces deux derniers veulent *simplement convaincre des parlementaires socialistes qu'ils ne sont pas les monteurs de l'affaire Di Rupo*.

Monsieur Eerdekens prétend, aujourd'hui, que les gendarmes ne se sont pas contentés de leur montrer une copie du rapport Internet de l'*affaire Di Rupo*, mais qu'ils avaient aussi amené des pièces du dossier instruit à Neufchâteau. À ce jour, *les cinq comploteurs* ont tous été entendus par la Justice. Mais on a préféré ne retenir que la parole du seul Mr Eerdekens contre celle des quatre autres qui, nient avoir vu ou été en possession des fameux PVs de Neufchâteau. Cela a permis d'inculper les trop zélés gendarmes pour violation du secret de l'instruction. À quand une émission d'*Au nom de la loi*, sobrement intitulée *Pour en finir avec De Baets et Bille* ?

Eerdekens craint l'indigence

Nous sommes en droit de nous demander pourquoi cet ex-chevalier Ajax a jeté sa cotte aux orties. Réponse. Les nouvelles dispositions en matière de cumul des mandats ne permettent désormais plus d'aussi plantureuses rentrées qu'auparavant. En bon socialiste qu'il est, Mr Eerdekens craint l'indigence (la sienne). Pour garder le même standing de vie, il va falloir qu'il se bouge le train. Il décide donc de troquer sa cotte de mailles contre une robe noire d'avocat plus confortable à porter. Pour s'attirer les bonnes grâces de la magistrature liégeoise (et

d'autres), il adopte désormais un profil bas, sans craindre, une seule seconde, de se renier.

Genèse d'une rumeur

En 1997, une campagne de presse est lancée pour soutenir l'adjudant De Baets (De Morgen et Télémoustique), elle prend aussi pour cibles, les nouveaux enquêteurs et les juges d'instruction qui s'occupent du témoignage de Regina Louf. Parmi les cibles visées, le juge Damien Vandermeersch dont on évoque une possible sympathie avec l'Opus Dei. (Ndrl : et quand bien même le fait serait avéré, tout le monde s'en fout).

À notre connaissance, aucun organe de la presse écrite n'a cru utile de relayer cette rumeur si ce n'est le Soir Illustré dont on peut, dès lors, supposer qu'il en est à l'origine.

Langlois n'aime pas les complots

Dernière tentative de déstabilisation des juges, les accusations portées par le gendarme Théo Van Dijck lors de l'émission *Mise au point*. Ce gendarme, écarté de l'enquête de Neufchâteau, accuse le juge Langlois d'avoir violé le secret de l'instruction en autorisant des enquêteurs à rencontrer des journalistes pour couler un témoin. Le témoin dont question, c'est la fameuse Nathalie, *mythomane*, d'après qui l'enquête sur son témoignage aurait été étouffée depuis que le gendarme Van Dijck en eût été écarté.

Au parlement, le député Vincent Decroly relaie les accusations du gendarme Van Dijck contre le juge Langlois. Il interpelle le ministre de la Justice, demande le désaisissement du Juge Langlois s'il est prouvé que ce dernier a violé le secret de l'instruction et orchestré une opération de déstabilisation d'un témoin.

Un rapport d'enquête réalisé par de hauts magistrats de Liège blanchira le juge et ses enquêteurs.

Ultime mensonge

Il y a une chose sur laquelle Regina Louf n'a pas menti. Elle a effectivement eu des relations sexuelles avec Tony dès l'âge de 14 ans. *Bien que* ***consentante****, cela n'en reste pas moins un viol.*

Il est regrettable que la rédaction d'*Au nom de la loi* ait assimilé à ce point le postulat de la plupart des flics comme quoi une femme ou une fille qui se fait violer, c'est parce qu'*elle l'avait cherché*.

La BSR de Gand a clôturé l'enquête sur les témoignages de X1 en concluant qu'*il était avéré que Regina, entre ses douze et ses seize ans, avait eu une relation sexuelle avec un homme beaucoup plus âgé et adulte*, mais qu'au-delà de cela, rien de ses déclarations ne pouvait être considéré comme prouvé. Dans la conclusion de l'enquête, on dit également : *Sa mère était au courant de ceci, autorisait la relation et la facilitait même.* Le parquet gantois refusait toutefois de reprendre ces termes dans la communication qu'il faisait à propos du dossier X1 et modifiait l'âge de Regina Louf à *14 ans* (3).

Tardif mea culpa

Grande première en Belgique. C'est, en effet, la première fois, qu'un très haut magistrat prend publiquement la parole [...] *pour faire face au feu des calomnies et rumeurs sans fondement.*

Monsieur Van Oudenhove admet les carences du système judiciaire ; reconnaît que *des erreurs ont été commises (erreurs d'appréciation dues, sans doute, au manque de communication, de moyens), [que] certains magistrats n'ont pas toujours eu les réactions adéquates ;* [que] *si erreurs il y a eu, elles sont humaines,* [qu'] *elles ont été commises dans l'honnêteté ; qu'elles ne sont pas le résultat d'un grand complot pour étouffer la vérité.*

Ici, nous ne pouvons que nous rappeler l'adage populaire qui dit que *qui veut la fin, veut les moyens*.

Au nom de la loi conclut...

On ne peut que regretter qu'aucune sanction sérieuse n'ait été prise dès que fut découvert le tragique ratage de l'opération Othello par la gendarmerie.

Comme le disait souvent ma sainte mère : *C'est toujours le chat qui a mangé le boudin.*

... et redore son blason

La deuxième partie de l'émission est consacrée à la diffusion d'un reportage suédois sur les pratiques ultra-libérales de la société H&M (confection grande diffusion). On nous y montre, entre autres, des enfants du tiers-monde éhontément exploités dans des conditions moyenâgeuses. Bonne nouvelle ! L'exploitation des enfants (quelle que soit la forme qu'elle revêt) peut donc être dénoncée, à condition que cela se passe aux antipodes. Qu'il soit entendu, une fois pour toutes, qu'en Belgique, il n'y a pas d'enfants asservis.

Le choc passé, voilà qu'on nous annonce qu'après un hoquet (path)éthique, *Au nom de la loi*, diffusera quand même le reportage censé dénoncer la politique du Vlaams Blok. Rendez-vous est donné aux téléspectateurs le mercredi 9 décembre.

Cette fois-ci, *Au nom de la loi* ne s'est pas contentée d'allégations mensongères. Experts, à l'appui, le programme du Vlaams Blok est passé au peigne fin.

Une seule chose nous attriste. Pourquoi n'a-t-on pas donné à Regina Louf un temps de parole au moins aussi important que celui octroyé à Johan Demol. Serait-elle encore plus dangereuse pour l'unité de la Belgique que le Vlaams Blok ?

Pourquoi a-t-il fallu donner, en détails, les recettes de cuisine interne du Vlaams Blok. C'est imprudent ! Certains partis plus respectables ne manqueront pas, tôt ou tard, d'y puiser quelques ingrédients afin de nous mitonner la sauce à laquelle nous serons mangés.

Cerise sur le gâteau

Nous apprenons, ce jeudi 10 décembre, que la rédaction d'*Au nom de la loi* a refusé de diffuser le droit de réponse que l'avocat de Mme Louf avait sollicité pour sa cliente. Bien que la Belgique soit un État de droit, il reste très difficile d'y faire respecter ceux des citoyens. Les plus nantis pourront toujours ester en justice. Les procédures y sont longues et onéreuses... de quoi en décourager plus d'un.

Notre conclusion

En guise de conclusion, nous rappellerons que le Bien et le Mal sont des notions extrêmement fluctuantes selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre du pouvoir ; que prétendre mettre des œillères aux sceptiques, vouloir les rendre sourds-muets-aveugles, comme s'y est appliquée l'émission *Au nom de la loi*, relève d'une manipulation orchestrée avec ceux que la vérité risque d'éclabousser ; que ne pas dénoncer le Mal revient à le banaliser (cf. Hannah Arendt) ; que le ridicule (nul) taux d'élucidation des grandes affaires criminelles en Belgique (qui est de façon plus générale, le plus bas de l'Union européenne) n'est pas le fruit du seul hasard, mais bien celui d'une **impérative Raison d'État** ; que les Institutions de ce dernier sont gangrenées par un système mafieux ; que le fameux secret d'État n'est plus qu'un secret de polichinelle.

Enfin, nous réclamant du projet libertaire, il nous semble important de rappeler haut et fort que le pouvoir (médiatique compris) contient, *sui generis*, les germes de sa propre contamination, qu'il est éminemment corrupteur et corruptible ; qu'il confère infiniment plus d'avantages qu'il n'impose de responsabilités (c'est pourquoi ses détenteurs s'y

accrochent comme des arapèdes à un rocher) ; qu'il convient d'inviter tous ceux et celles qui seraient tenté(e)s de se l'approprier, quel que soit son avatar (on peut ne pas être ministre et être machiste), de se (re)plonger dans la lecture de Freud afin de mieux appréhender les mécanismes qui fondent la *pulsion d'emprise*.

Anne-Marie et Claudio

(1) Extrait d'un PV d'audition de R. Louf tel que trafiqué par R-Ph. Dawant suivi du même extrait tel qu'acté originellement et paru dans le Soir du 5/6/98.
Question : *Est-ce que vous sentez une odeur ?* X1 : *Non.* Question : *Pouvez-vous décrire cette odeur ?* X1 : *Si vous savez ce qui se passe, pourquoi voulez-vous que je vous le dise encore ?"* Question : *Ils la brûlent. Ne le voyez-vous pas ? N'avez-vous pas une image de ce qui se passe ?* X1 : pas de réponse.
Question : *Est-ce que vous sentez quelque chose à cet endroit ?* X1 : *Je sais bien que , euh, je sais bien que...* Question : *Y a-t-il une odeur à cet endroit ?* X1 : *Oui.* Question : *Pouvez-vous décrire cette odeur ?* X1 : *Non.* Question : *Y a-t-il une personne qui puisse décrire cette odeur ?* (ndlr : plusieurs personnalités occupent apparemment l'esprit de Regina Louf). X1 : *Si vous savez ce qui se passe, pourquoi voulez-vous que je le dise encore ?* Question : *Non, non. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Peut-être que je sais ce qui s'est passé mais alors vous devez m'aider à... Ne voulez-vous pas aider ?* X1 : *Si. C'était... Si, si. Euh. Ils la brûlent.* Question : *Ils quoi ?* X1 : *Ils la brûlent.* Question : *Qui la brûle ?* X1 : *Je ne le vois pas.* Question : *Ne le voyez-vous pas ? N'avez-vous pas une image ?*

(2) Pour en savoir plus sur le sujet voir entre autres :
- *Le Linge Sale de la Cobourgeoisie* de Jean Flinker et Stefan Kanfer, Virages, 12/1993-02/1994 (extrait dans AL 178 septembre 1996).
- *De Namen uit de doofpot*, Stef Janssens, EPO, 10/98.

(3) Annemie Bulté, De Morgen, 1/12/98, p.10, traduction AMB.
